



**SNCD - INFO**



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 19 – 23 OCTOBRE 2018

| CAPC     |  |                |
|----------|--|----------------|
| SOMMAIRE | <b>Compte rendu des CAP N° 3 ET 4<br/>du 16 octobre 2018<br/>TABLEAU ANNUEL DES MUTATIONS CATEGORIE A<br/>(IR2-IR3-Inspecteurs)<br/>EXAMEN DES RECOURS EN NOTATION</b> | <b>5 PAGES</b> |

### L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Postes à profil : des exclusions pas toujours justifiées
- ⇒ La désinformation syndicale de retour à l'approche des élections
- ⇒ Les derniers recours en notation des inspecteurs : nous ne félicitons pas les signataires de PPCR - CFDT/UNSA/CGC/CFTC !

Les CAPC n°3 (IR2-IR3) et 4 (Inspecteurs) ont siégé conjointement le mardi 16 octobre sous la présidence de M. DECANter, chef du bureau RH3, assisté de ses collaborateurs.

**Marie-Christine BRUN (DI Paris-Aéroports), Françoise PETIT (DI Bretagne-Pays de la Loire), Sébastien RUAULT (DI Bretagne- Pays de la Loire) Pascal TSCHAEN (DI Grand Est), Jean-Philippe SANCEY (DI Marseille) pour les inspecteurs régionaux, Maria MARTIN CANO (DI IDF), Jérôme AUBERT (DG), Florence DAP (DNRED), et Nicolas TREMOLLET (DI Normandie) pour les inspecteurs représentaient l'USD-FO (6 sièges de titulaires /10 dans cette configuration).**

Autres syndicats représentés : Solidaires (2 sièges : 1 en inspecteur et 1 en IR2), CFDT (2 sièges:1 en inspecteur et 1 en IR3).

L'USD FO est la seule organisation syndicale représentée dans tous les grades de cette formation.

\*\*\*\*\*

## POSTES A PROFIL : DES EXCLUSIONS PAS TOUJOURS JUSTIFIEES

Comme le prévoit le Règlement Particulier Mutations, certains postes ont fait l'objet d'une affectation en tenant compte du profil de l'agent : si les candidatures sont examinées en fonction du nombre de points, la mutation dépend également du profil professionnel de l'agent.

A titre d'illustration :

- 2 collègues ont été écartés du **CSRH**.

- 1 collègue a été écarté de **Paris Spécial**.

- 2 collègues ont été écartés de la résidence de Bordeaux, au motif que le poste à pourvoir était l'emploi d'**agent poursuivant** et que l'administration souhaitait favoriser l'arrivée d'un collègue possédant déjà des compétences en la matière.

Concernant les enquêtes :

- Comme trop souvent, les affectations à la **DNRED** ont fait l'objet de longs débats, les choix de l'administration étant insuffisamment étayés - Cf le laconique : « n'a pas convaincu lors de l'entretien téléphonique » figurant dans les fiches relatant la motivation du candidat !

- Enfin, il est à noter que les dirigeants du **SARC** - dont les grandes difficultés de recrutement sont pourtant connues - préfèrent écarter certains collègues ne correspondant pas pleinement au profil recherché plutôt que de leur laisser une chance dans des nouvelles fonctions.

A titre général, il ressort des sélections opérées :

- **Qu'avoir un bon dossier ne suffit pas**. L'administration considère que le profil de l'agent doit correspondre aux exigences du poste.

L'USD FO regrette que des collègues avec de très bons dossiers soient écartés.

- A l'instar de la DNRED ou de la DNRFP, **être inscrit pour d'autres résidences au tableau de mutation peut constituer une preuve d'une motivation insuffisante**.

Les candidatures des collègues sont donc parfois écartées.

- Qu'il convient **impérativement de contacter le service recruteur afin de faire part de sa motivation lorsque cela est mentionné dans les fiches de poste**.

## QUAND LA DÉSINFORMATION SYNDICALE EST DE RETOUR ... À QUELQUES SEMAINES DES ÉLECTIONS

La plupart des agents ont été récemment destinataires d'un courriel de SOLIDAIRES Douanes dénonçant le nouveau barème de points pour s'inscrire au tableau annuel des Mutations (TAM) et le fait que la priorité accordée au titre de l'article 60 du décret (rapprochement de conjoint, agents handicapés, quartier prioritaire de la ville, ...) soit désormais trop importante.

Ce faisant, ce syndicat se pose en unique défenseur des agents face à l'administration et ses complices que seraient les autres organisations syndicales.

S'il est désormais banal de "faire le buzz", cette affirmation est mensongère à double titre :

1- Sur le fond : comme l'attestent les compte-rendus des CAPC "Mutations" de ces dernières années (BI disponibles sur notre site), l'USD-FO a toujours défendu un tableau aux règles équilibrées, dans lequel les agents peuvent avoir l'espoir d'être mutés sans bénéficier d'une quelconque priorité.

Dans le cas contraire, le tableau annuel de mutation serait discrédité aux yeux des collègues et cela encouragerait toutes les tentatives de contournement du tableau ;

2- Sur la forme : il est toujours désolant de constater la démagogie de certaines OS et le contraste entre des écrits virulents et des attitudes plus que réservées lors des CAPC :

- lorsque leurs représentants restent muets en réunion sur ces sujets pourtant présentés comme d'une importance capitale !

- lorsque les élus de certains syndicats privilégient la mutation de certains dossiers sur des motifs sociaux incertains au détriment d'autres collègues régulièrement inscrits au tableau !

## LA FIN DES RECOURS EN NOTATION DES INSPECTEURS

Cette CAPC a distribué les derniers mois disponibles pour les recours en notation des inspecteurs.

Ceux-ci perdent donc une des rares et modestes gratifications que l'administration pouvait leur **octroyer**.

Pour rappel, **PPCR contient notamment la fin des réductions d'avancement**.

Outre les gains ponctuels d'échelon au coup par coup, ces réductions avaient pour effet de diminuer la durée nécessaire pour accéder au 8ème échelon, condition statutaire pour postuler au TA d'IR3.

Sur 15 ans, un bon agent pouvait donc réduire sa durée d'attente d'une année (gain de réduction de 12 mois sur une quinzaine d'évaluations) et certains excellents agents pouvaient même voir leur durée réduite de 2 ans (gain de 24 mois de réduction).

**Il faudra désormais avec PPCR que tous les inspecteurs attendent 16 ans pour accéder au 8ème échelon et donc pour postuler à IR3 !**

PPCR c'est non seulement la diminution massive des possibilités de promotion mais aussi un sévère ralentissement des changements d'échelons...et tout ça pour quoi ???

Pour quelques points d'indice supplémentaires dont une partie est financée par la diminution du régime indemnitaire !

**Les inspecteurs ne remercient pas les signataires de cet accord (CFDT / CGC / UNSA / CFTC) qui va les ralentir dans leur carrière !!!**

**Espérons que tous les douaniers créditeront l'USD-FO d'avoir toujours combattu avec détermination, à leurs côtés, ce projet mortifère.**

\*\*\*\*\*

### VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE NOM DE VOTRE REPRÉSENTANT USD-FO ?

Les noms sont accessibles sur le site du SNCD : [sncd.info](http://sncd.info) dans la rubrique "Organisation interne" , ou dans la Voix des Cadres que vous recevez chaque trimestre.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à les contacter plusieurs jours avant la date de la CAPC afin de garantir un meilleur suivi de votre situation par les élus.

\*\*\*\*\*

## COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

**Le chèque est à libeller à l'ordre de : SNCD FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

|                                     | Gratuit | <i>Après crédit d'impôt</i> |   |       |      |
|-------------------------------------|---------|-----------------------------|---|-------|------|
| - Inspecteurs-élèves                | Gratuit |                             | - DSD 2 des 1er et 2e échelons  | 195 € | 65 € |
| - Inspecteurs du 1er au 2e échelon  | 99 €    | 33 €                        | - IR 1 du 1er au 3e échelon<br>- IP 1 du 1er au 3e échelon<br>- DSD 2 des 3e et 4e échelons | 204 € | 68 € |
| - Inspecteurs des 3e et 4e échelons | 108 €   | 36 €                        | - DSD 2 des 5e et 6e échelons<br>- CSC 2F<br>- CSC 1F                                       | 213 € | 71 € |
| - Inspecteurs des 5e et 6e échelons | 123 €   | 41 €                        | - DSD 1 tous échelons<br>- CSC2<br>- CSC1   | 225 € | 75 € |
| - Inspecteurs des 7e et 8e échelons | 147 €   | 49 €                        | - DPSD<br>- Administrateur des douanes<br>- Administrateur civil                            | 231 € | 77 € |
| - Inspecteurs du 9e au 11e échelon  | 168 €   | 56 €                        | - Administrateur supérieur des douanes<br>- Administrateur civil HC                         | 243 € | 81 € |
| - IP2 des 1er et 2e échelons        |         |                             | - Administrateur général des douanes  | 249 € | 83 € |
| - IR3 du 1er au 3e échelon          | 183 €   | 61 €                        |   |       |      |
| - IP2 des 3e et 4e échelons         |         |                             |   |       |      |
| - IR2 du 1er au 3e échelon          | 195 €   | 65 €                        | - Retraité  | 63 €  | 21 € |
| - IP2 du 5e au 7e échelon           |         |                             |   |       |      |

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) :  trimestriel  annuel  : **DEMANDER LE FORMULAIRE****